

AVRIL 2022

L'INTERMÉDIAIRE

Le magazine de l'Association des gestionnaires des établissements de santé et de services sociaux

AGA 2021

Place à la nouvelle
gouvernance

Journée annuelle
des **gestionnaires**
2022

SOMMAIRE



L'INTERMÉDIAIRE AVRIL 2022

L'intermédiaire est publié deux fois par année, en octobre et en avril, par l'AGESSS. Distribué auprès des membres de l'Association, ce magazine numérique se veut un véhicule unique de transmission de l'information concernant les dossiers qui touchent les membres de l'AGESSS.

COORDINATION DU MAGAZINE

Alain Beaugard

AUTEURS/AUTRICES

Alain Beaugard, Chantal Marchand,
François Dubé et Jenny Guilbert

MISE EN PAGE

Alain Beaugard

Le masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le but d'alléger le texte.

Les articles peuvent être reproduits à condition d'en mentionner la source.

ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

601, rue Adoncour, bureau 101
Longueuil, Québec, J4G 2M6

450 651-6000, 1 800-361-6526

agesss@agesss.qc.ca

www.agesss.qc.ca

Mot du PCA

Mot de la PDG

Actualités

- 5** Les élections
- 5** Mise à jour de vos informations personnelles
- 6** Mise en candidature pour siéger au conseil d'administration
- 7** Le 18 mai, « disons merci aux gestionnaires »

Conditions de travail

- 8** Les régimes d'assurance collective:
des composantes intéressantes

Formation

- 10** Les formations offertes pour le printemps



AGESSS

Association des gestionnaires
des établissements de santé
et de services sociaux



Le mot du PCA

RECONNAISSANCE ET ÉQUITÉ POUR LES GESTIONNAIRES

À ce jour, vous avez été plus de 1 600 à envoyer une lettre à votre DRHCAJ afin de demander que soient reconnus adéquatement l'ensemble des gestionnaires des établissements, et ce, par l'octroi de conditions de travail et d'exercice justes, équitables et pérennes. Si vous êtes comme moi, vous devez aussi sentir la grogne exprimée par plusieurs gestionnaires qui acceptent mal que leur employeur ne reconnaisse pas la charge de travail accompli au cours des 48 derniers mois.

À travers ce geste, vous contribuez à faire savoir aux PDG de vos établissements et au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), votre ras-le-bol face à des situations qui engendrent des iniquités évidentes au niveau de la rémunération des salariés du réseau et du personnel d'encadrement. De manière plus générale, cela témoigne aussi d'une absence importante de reconnaissance des conditions de travail des gestionnaires.

Même si vous ne le voyez pas toujours, l'AGESSS intervient régulièrement auprès des médias afin de les sensibiliser à ces questions. La PDG et l'équipe du siège social, appuyées par le conseil d'administration, mènent plusieurs actions auprès des représentants politiques. L'équipe des affaires juridiques et des relations de travail a fait plusieurs relances auprès des décideurs du MSSS dans le but de faire pression pour corriger les iniquités dans le traitement des incitatifs, dont les primes COVID, les heures supplémentaires 35-40, entre autres. L'AGESSS participe d'ailleurs activement aux rencontres visant le processus de renouvellement de nos conditions de travail par la révision du *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux*.

Soyez assurés que les gestionnaires impliqués dans la gouvernance provinciale, les employés et les gestionnaires du siège social sont conscients de la surcharge de travail et des conditions de travail difficiles que vous vivez depuis plusieurs mois. Nous redoublons d'efforts pour vous soutenir et pour maintenir et améliorer vos conditions de travail, ainsi que pour assurer la défense de vos droits.

Un conseil d'administration en action

Après quelques mois en poste, je suis fier du dynamisme de la nouvelle équipe de gouvernance et je m'estime privilégié qu'on m'ait confié les responsabilités de présider le conseil d'administration de l'AGESSS.

Le conseil d'administration et les différents comités auxquels collaborent les administrateurs ont entamé les travaux concernant le processus de dotation du poste de PDG et l'élaboration d'une politique d'appréciation annuelle de ce poste avec le comité des ressources humaines. Nous travaillons également à la révision de certaines politiques en lien avec les élections et les nominations du conseil d'administration pour les adapter à la nouvelle structure de gouvernance.

Des défis importants nous attendent au cours des prochains mois, notamment en assurant une transition efficace au niveau de la direction générale de l'Association et en préparant l'arrivée de cette nouvelle personne qui occupera le poste de PDG suite au départ à la retraite de Chantal Marchand en juin prochain.

En terminant, j'aimerais féliciter les nouveaux élus des sections et des régions. Je souhaite vous remercier de tout cœur pour votre implication dans la vie associative et dans la réalisation de la mission de l'AGESSS, votre participation fait toute la différence!

Le président du conseil d'administration

François Dubé



Chantal Marchand,
présidente-directrice générale

Le mot de la PDG

C'est le temps de négocier!

Le processus de renouvellement de vos conditions de travail est amorcé depuis quelques semaines déjà. L'AGESSS a participé aux rencontres avec les représentants ministériels et nous rencontrons régulièrement les présidents et les vice-présidents aux relations de travail de vos exécutifs dans le but de les informer, et d'échanger, sur vos conditions de travail. L'AGESSS poursuit sans relâche ses démarches auprès des autorités du MSSS et réclame, pour tous ses membres, l'octroi de conditions de travail justes et équitables, et ce, peu importe leur formation, leur situation géographique, le niveau de gestion lié à leur poste et le secteur d'activités dans lequel ils œuvrent. Il est primordial que la profession de gestionnaire soit valorisée et que le personnel d'encadrement soit traité équitablement, et ce, autant par les établissements de santé et de services sociaux que par le ministère.

Cette année encore, j'ai eu le grand plaisir d'aller à votre rencontre au cours de ma tournée provinciale annuelle. Au cours de cette virée virtuelle, j'ai rencontré 27 exécutifs de sections d'établissements en participant à l'assemblée générale annuelle. Je tiens à remercier tous ceux et celles qui ont assisté, la plupart du temps en visioconférence, à ces rencontres. Les échanges auxquels j'ai participé ont été très enrichissants et constructifs. Je vous en remercie sincèrement. Je les intègre à mon quotidien, pour bonifier l'offre de services du siège social et le positionnement de l'Association auprès des acteurs concernés.

En terminant, je signe ici mon dernier mot de la PDG pour l'AGESSS. L'Association annoncera bientôt le nom de la personne qui me succédera au poste de président-directeur général. Au cours des prochaines semaines, j'aurai le plaisir d'accompagner cette personne afin de permettre une transition tout en douceur et d'assurer la poursuite des nombreux dossiers en cours. Nous aurons certainement l'occasion de nous revoir lors du Colloque de l'AGESSS qui aura lieu le 29 septembre prochain à l'hôtel Double Tree by Hilton à Montréal.

D'ici là, je vous souhaite un doux printemps!

La présidente-directrice générale,

A handwritten signature in blue ink that reads "Chantal Marchand".

Chantal Marchand

ACTUALITÉS

COLLOQUE 2022

C'est à Montréal qu'aura lieu le Colloque annuel de l'AGESSS, les 29 et 30 septembre 2022. Sous le thème « **Face aux embûches, tenir la route** », cet événement qui réunit des gestionnaires de partout à travers le Québec se tiendra à l'hôtel Double Tree by Hilton au coeur du Quartier des spectacles à Montréal.

Les chemins qu'empruntent le gestionnaire sont souvent semés d'embûches. Bien que son rôle consiste justement de faire face aux événements et de se montrer créatif pour que les choses suivent leur cours malgré les impondérables, la tâche paraît de plus en plus difficile.

Dans un réseau hypercentralisé, où les gestionnaires sont devenus des exécutants, il faut rapidement ramener les gestionnaires au cœur des décisions. Alors qu'une nouvelle re-fonte du réseau de la santé et des services sociaux plane, les gestionnaires doivent se mobiliser plus que jamais.

Nous vous proposons un temps d'arrêt, un moment de réflexion sur votre vision d'une éventuelle réforme du réseau. Nous devons aussi nous assurer d'avoir tous les outils pour nous faire entendre.

La programmation complète du colloque sera disponible à compter de la mi-juin. Suivez nos Infolettres pour connaître tous les détails.

Nous sommes optimistes de pouvoir tenir cet événement en présentiel, mais nous maintiendrons un volet hybride afin de permettre à ceux qui le souhaitent, d'assister à l'assemblée générale annuelle et aux conférences virtuellement. D'ici là, nous vous invitons à réserver là votre agenda les 29 et 30 septembre 2022.



Dans votre région

Au cours des derniers mois, plusieurs sections d'établissements ont tenu des élections afin de pouvoir tous les postes au sein de vos exécutifs. Pour connaître qui sont vos représentants, vous pouvez vous rendre sur le [site Internet](#) de l'AGESSS, puis cliquez sur « Dans votre région ».

En plus d'y trouver la liste de tous les élus par sections d'établissements, vous pourrez également y consulter diverses nouvelles, des documents, le calendrier des prochaines activités et même une galerie de photos.



Être gestionnaire ou médecin en temps de pandémie : enjeux de santé mentale et pistes d'action

C'est avec plaisir que nous vous informons de la mise en ligne du rapport intitulé : [Être gestionnaire ou médecin en temps de pandémie : enjeux de santé mentale et pistes d'action](#) publié par l'Institut national de santé publique du Québec à l'adresse suivante : www.inspq.qc.ca.

Rappelons que certains membres de l'AGESSS ont participé à cette recherche et que Nathalie Jauvin et Nancy Côté, toutes deux chercheuses, avaient présenté les résultats préliminaires lors d'une plénière dans le cadre du Colloque 2021.

ACTUALITÉS



Mise en candidature pour siéger au conseil d'administration

C'est du lundi 18 avril au mardi 17 mai 2022 qu'aura lieu l'appel des mises en candidature pour les membres qui souhaitent occuper un poste au conseil d'administration. Selon la *Politique sur les procédures d'élections et de nominations au conseil d'administration*, le comité de gouvernance avise les membres du nombre de postes à pourvoir au conseil d'administration ainsi que de la procédure à suivre.

Le conseil d'administration est composé de 13 membres :

- huit administrateurs sont élus par l'ensemble des délégués de l'Association;
- un administrateur est nommé par la table des présidents;
- un administrateur est choisi par le CA parmi les membres retraités;
- trois administrateurs sont désignés par le CA.

Vous aimeriez devenir administrateur au sein de votre Association? D'abord, sachez que les administrateurs se rencontrent quatre fois par année. Les réunions du CA se déroulent normalement en présentiel dans les locaux du siège social à Longueuil.

Bulletin de mise en candidature

Votre bulletin de mise en candidature sera composé de votre nom, votre adresse et du poste que vous occupez dans le réseau. Ce bulletin doit être signé par vous et par cinq membres appuyant votre candidature. De plus, vous devrez joindre, à votre bulletin de mise en candidature, une lettre d'intention. Vous devez transmettre votre bulletin de mise en candidature à l'attention du comité de gouvernance au plus tard, **le 18 mai 2022**.

À l'expiration de la période allouée pour la mise en candidature, s'il n'y a pas plus de candidats que de postes à pourvoir, le comité de gouvernance déclarera les candidats élus par acclamation.

S'il y a plus de candidats que de postes à pourvoir, le comité de gouvernance les informera de la tenue d'élections.

Soyez attentif, vous recevrez une infolettre contenant toutes les informations et les documents que vous devrez nous acheminer afin de soumettre votre candidature.

ACTUALITÉS

Journée annuelle des gestionnaires

LE 18 mai, disons merci aux gestionnaires!

Pour une deuxième année consécutive, l'AGESSS soulignera la Journée annuelle des gestionnaires avec la campagne « Le 18 mai, disons merci aux gestionnaires ».

Cette campagne de promotion qui vise à mieux faire connaître le rôle essentiel des gestionnaires du réseau de la santé et des services sociaux est une initiative de l'AGESSS menée depuis 2015.

C'est l'agence Effet Boomerang qui coordonne l'ensemble des activités liées à cette campagne qui se déroulera du 2 au 18 mai 2022. Vous pourrez entendre les deux messages pour la radio sur les ondes du réseau Rouge FM et celles de la radio Énergie.

À cela s'ajoute une campagne numérique avec des bannières Web et des vidéos qui seront diffusées sur TVA/QUB Radio et La Presse. Les bannières mèneront sur une page de destination que vous pouvez voir en cliquant sur Mercigestionnaires.com.

Enfin, vous pourrez également nous suivre sur les médias sociaux, notamment sur la page [Facebook](#) de l'AGESSS et sur notre page [LinkedIn](#).

Au début du mois de mai, nous mettrons en ligne six balados qui ont été réalisés avec le collaboration d'une douzaine de gestionnaires qui témoignent de leur rôle au sein du réseau de la santé et des services sociaux.

Suivez-nous pour découvrir cette campagne 2022!

LE 18 MAI 2022



CONDITIONS DE TRAVAIL

LES RÉGIMES D'ASSURANCE COLLECTIVE Des composantes intéressantes!

Vous le saviez sans doute, mais vos conditions de travail prévoient des régimes d'assurance collective. En connaissez-vous les différentes composantes?

D'abord, il est important de savoir que pour bénéficier des protections offertes par les différents régimes, vous devez occuper un poste de gestionnaire à plus de 25 % du temps complet. Certaines dispositions peuvent toutefois différer si vous occupez un poste de gestionnaire à moins de 70 % du temps complet.

Par ailleurs, les régimes sont essentiellement de deux types :

- les régimes autoassurés par l'employeur, dont les coûts sont assumés par celui-ci;
- les régimes assurés par SSQ, dont les coûts peuvent être assumés par l'employeur, par l'assuré ou partagés.

Protections offertes

Assurance vie

Les régimes d'assurance collective comprennent quatre composantes en lien avec l'assurance vie.

Tous les gestionnaires admissibles bénéficient du régime uniforme d'assurance vie (autoassuré par l'employeur). En effet, le gestionnaire qui occupe un poste à temps complet bénéficie d'un montant d'assurance vie de 6 400 \$ payable à sa succession. Pour le gestionnaire occupant un poste à temps partiel, le montant de la prestation est de 3 200 \$.

Tous les gestionnaires bénéficient également du régime de rentes de survivants. Ce régime autoassuré par l'employeur prévoit le versement de rentes mensuelles à compter du mois suivant le décès. Cette rente est versée au conjoint survivant et/ou aux enfants à charge.

Vous devez également adhérer au régime obligatoire d'assurance vie auprès de SSQ. Ce régime prévoit le paiement des prestations suivantes, selon les circonstances :

- Assurance vie de base de l'adhérent : 50 % du traitement
- Assurance vie du conjoint : 17 200 \$
- Assurance vie des enfants à charge : 5 000 \$/enfant
- Assurance en cas de mutilation par accident de l'adhérent, du conjoint et des enfants à charge

Il est important de mentionner que ces montants sont réduits de moitié pour les gestionnaires occupant un poste à moins de 70 % du temps complet. Par ailleurs, les coûts reliés à ce régime sont assumés entièrement par l'assuré.



D'autre part, il vous est possible d'adhérer au régime facultatif d'assurance vie additionnel auprès de SSQ. En effet, celui-ci n'est pas obligatoire, mais offre tout de même des protections intéressantes complétant le régime d'assurance vie de l'assureur et le régime uniforme d'assurance vie. Il vous permet notamment d'ajouter un montant pouvant aller d'une à cinq fois votre salaire annuel. De plus, l'adhésion à ce régime permet l'accessibilité au régime d'assurance vie additionnelle du conjoint. Les montants sont disponibles par tranche de 10 000 \$, sous réserve d'un montant maximum de 100 000 \$. Des preuves d'assurabilité peuvent être exigées en lien avec ce régime. Enfin, les coûts qui y sont reliés sont assumés entièrement par l'assuré.

Régime obligatoire de base d'assurance accident maladie

Ce régime vous offre les protections en lien avec le remboursement des frais hospitaliers à 100 %, les frais reliés aux médicaments et les frais paramédicaux à 75 % ou 100 % s'il y a lieu. Afin de mieux connaître les protections offertes à ce titre, nous vous invitons à prendre connaissance de la brochure assurances SSQ, disponible en format numérique dans votre espace client SSQ. Enfin, les frais reliés à ce régime sont partagés entre l'employeur et l'assuré.

Invalidité

Un gestionnaire qui, pour des raisons médicales, se voit dans l'impossibilité d'assurer sa prestation de travail peut bénéficier de 3 régimes offrant des protections en lien avec l'invalidité.

CONDITIONS DE TRAVAIL

LES RÉGIMES D'ASSURANCE COLLECTIVE

Des composantes intéressantes! (suite)

D'une part, pour les 104 premières semaines de la période d'invalidité, le gestionnaire bénéficie de l'assurance salaire de courte durée. En effet, le gestionnaire admissible peut bénéficier de prestations équivalentes à 100 % du traitement pour la première semaine, à 80 % entre la 2^e et la 26^e semaine, et 70 % entre la 27^e et la 104^e semaine de ladite période. Ce régime est autoassuré par l'employeur.

Ensuite, à compter de la 104^e semaine d'invalidité, le gestionnaire admissible bénéficie des protections offertes par l'assurance salaire de longue durée, régime assuré par SSQ. Il peut alors toucher des prestations équivalentes à 65 % du traitement.

Enfin, SSQ met également à la disposition des gestionnaires un programme de réadaptation dont les frais sont assumés par l'employeur. Ce programme offre aux gestionnaires invalides et qui, selon l'assureur, seraient susceptibles de ne pas ou de ne plus répondre à la définition d'invalidité de longue durée, différents moyens pour favoriser un retour sur le marché du travail.

Dans tous les cas, une période d'invalidité est un moment sensible dans la carrière d'un gestionnaire et peut présenter des particularités en lien avec le traitement du dossier par l'employeur et l'assureur. En cas de doute, les membres du Service des affaires juridiques et des relations de travail de l'Association sont outillés pour vous soutenir et vous assister dans ce type de situations. N'hésitez pas à communiquer avec nous afin d'en savoir plus. De plus, le site Web de l'AGESSS contient des renseignements pertinents concernant les régimes d'assurances et les protections offertes. Nous vous invitons à le consulter.

Nous sommes présents pour vous!

Profitez des services sans frais de conseillers en sécurité financière* attirés tout spécialement à votre institution. Il est également possible de les rencontrer sur votre lieu de travail.

Pour connaître votre conseiller, contactez-nous :
1 855 896-9495 | beneva.ca/agesss

beneva

*Pour le compte Conseils financiers Beneva, cabinet de services financiers, distributeur autorisé de Le Capitale assureur de l'administration publique inc.
© 2022 Beneva. Tous droits réservés. ^{MD} Le nom et le logo Beneva sont des marques de commerce déposées et utilisées sous licence.



FORMATION

Formations printemps 2022

Savoir mobiliser une équipe de travail

Dates : 22 et 29 avril de 9 h à 11 h

Savoir comment bâtir et mobiliser une équipe performante est l'une des compétences essentielles pour les gestionnaires et les leaders de tous les niveaux. Voici un atelier pratique pour susciter la réflexion, acquérir de nouvelles connaissances et surtout pour venir chercher des outils concrets pour mieux mobiliser et bâtir des équipes performantes.

Les fondements du leadership bienveillant

Date : 6 mai de 9h à 16h, EN PRÉSENTIEL

La formation *Les fondements du leadership bienveillant* a comme objectif d'introduire cette philosophie de leadership qui met l'humain à l'avant-plan au sein de leurs équipes et de leur organisation respective. Cette formation fait partie du programme *Leader sans armure* basé sur le contenu du livre de Marie-Claude Michaud « Être leader sans armure. Le pouvoir de la vulnérabilité en gestion », paru chez Librex en mars 2021.

Relever le défi de l'adhésion aux changements

Date : 9 et 16 mai de 9 h à 12 h

Dans un contexte de changements constants et de plus en plus rapides, les gestionnaires doivent non seulement accroître leur propre capacité d'adaptation aux changements, mais aussi, amener leurs équipes et leurs proches collaborateurs à adhérer à la vision, aux orientations et aux choix organisationnels. Une meilleure compréhension du processus d'adaptation aux changements professionnels et personnels constitue un atout important, et c'est ce dont nous traiterons lors du premier volet de cette formation. Lors du deuxième volet, les participants s'approprient six (6) pistes leur permettant de mieux anticiper et de gérer les résistances aux changements. Ainsi, au terme de cette formation virtuelle, et fortement interactive, d'une durée de deux (2) demi-journées non consécutives, les gestionnaires auront en main des outils concrets leur permettant d'exercer avec plus d'efficacité leur leadership dans un contexte en constante évolution. C'est un rendez-vous à ne pas manquer!

Réservez dès aujourd'hui votre place aux [activités de perfectionnement](#) pour le printemps 2022, les places sont limitées!




laPersonnelle

Cybersécurité :
trucs et astuces pour demeurer vigilant



Cybersécurité: trucs et astuces pour demeurer vigilant

Avec l'utilisation croissante des technologies, cyberrisque et cybersécurité sont des termes que l'on entend de plus en plus souvent. Mais un cyberrisque, c'est quoi exactement ? Et comment s'en protéger ? La Personnelle, l'assureur auto, habitation et entreprise choisi par l'Association des gestionnaires des établissements de santé et de services sociaux, vous présente quelques trucs pour donner réponse à ces questions.

Les cyberrisques : que sont-ils ?

Un cyberrisque, c'est une menace d'atteinte à un système électronique ou informatique qui peut causer, entre autres, des dommages physiques à l'appareil, des pertes de données personnelles informatisées et des pertes financières.

Bien souvent, on parle de cyberattaque ou de cybercrime, car des pirates informatiques sont la source des cyberrisques. Ils utilisent plusieurs types de logiciels malveillants ou encore la technique de l'hameçonnage, pour dérober des informations personnelles ou tout simplement nuire.

Quelques conseils pour vous aider à naviguer en toute sécurité

Cellulaires, tablettes, téléviseurs intelligents, électroménagers : tous vos appareils technologiques connectés à Internet peuvent être la cible d'une cyberattaque. Êtes-vous assez prudent dans leur utilisation ? Bien que vous ne puissiez prévenir toutes les cybermenaces, vous pouvez adopter certaines habitudes pour mieux vous protéger.

Utilisez les médias sociaux prudemment

Les médias sociaux utilisent les données à des fins de marketing. C'est pourquoi vous devez porter une attention particulière à protéger les renseignements personnels qui s'y trouvent.

Pour en savoir plus

1 888 476-8737

lapersonnelle.com/agesss

Trouvez-nous sur
les réseaux sociaux



Protégez vos appareils

Tout comme vous protégeriez votre maison ou votre portefeuille des voleurs, vous devez protéger vos appareils et vos données personnelles des cybercriminels.

Magasinez en ligne de façon sécuritaire

Lorsque vous fournissez des renseignements personnels en ligne, comme votre adresse ou votre numéro de carte de crédit, vous devenez une cible pour les cybercriminels.

Protégez vos données de l'hameçonnage

Certaines personnes malintentionnées utilisent des techniques d'hameçonnage (phishing) ou d'escroquerie pour mettre la main sur vos données via votre messagerie instantanée, votre boîte courriel ou de faux sites Web.

Pour d'autres conseils et trucs pratiques, visitez dès maintenant lapersonnelle.com/blogue.



Assurez votre prêt à 100 %

Au cours de votre vie, vous aurez sûrement recours à un type de financement que ce soit pour une auto, une maison ou une entreprise. Mais qu'advierait-il en cas d'invalidité? Seriez-vous en mesure de poursuivre vos paiements? Votre famille serait-elle contrainte à se départir de votre propriété advenant votre décès?

Vous avez le choix

On ne sait jamais ce que la vie nous réserve. Pour avoir l'esprit tranquille et prévenir les désagréments possibles, Beneva a conçu un produit avantageux : l'assurance protection crédit. Les institutions prêteuses offrent généralement une assurance au moment de la souscription d'un prêt. Cependant, rien n'oblige un acheteur à prendre une telle assurance auprès de son prêteur. Comme pour tout produit d'assurance, il est important de s'informer des diverses offres sur le marché.

La meilleure question à se poser est donc probablement celle-ci : le coût d'une assurance crédit ne vaut-il pas la quiétude qu'une telle

assurance procure?

Des avantages rassurants

L'assurance protection crédit de Beneva permet d'assurer à 100 % tout type de financement. Et la prestation n'est pas liée au prêt lui-même mais au montant de la protection que vous aurez établie à la signature du contrat. Donc, peu importe que vous ayez remboursé plus rapidement que prévu votre prêt ou que vous ayez changé d'institution prêteuse, l'entière du montant de votre assurance vous sera remise, ou remise à vos bénéficiaires, s'il vous arrivait malheur.

L'admissibilité n'est vérifiée qu'une seule fois à la signature du contrat et aucune autre preuve d'assurabilité ne vous sera demandée pendant toute la durée du contrat. De plus, votre assurance vous sera entièrement payée même si vous

recevez d'autres montants, par exemple de l'assurance-emploi ou de la SAAQ.

Vos protections actuelles sont-elles suffisantes?

L'assurance vie comprise dans votre régime d'assurance collective, ou toute autre assurance vie personnelle ou assurance salaire, est-elle suffisante pour pallier les aléas de la vie? Par exemple, la vente d'une maison advenant l'incapacité de payer ne se fait pas instantanément. Il existe des frais comme les mensualités hypothécaires, les taxes, l'entretien, qui doivent être acquittés tant que la maison n'est pas vendue. La meilleure question à se poser est donc probablement celle-ci : le coût d'une assurance crédit ne vaut-il pas la quiétude qu'une telle assurance procure?

beneva

Ce document vous est présenté à titre informatif seulement et ne constitue pas une opinion de nature juridique, financière, fiscale ou autre. Les circonstances et éléments présentés peuvent varier en fonction de votre situation personnelle. Avant d'agir, nous vous invitons à consulter un professionnel. Beneva ne peut être tenue responsable des conséquences de toute décision basée sur le contenu du présent document. Beneva désigne La Capitale assureur de l'administration publique inc. en sa qualité d'assureur. © 2022 Beneva. Tous droits réservés. ^{MD} Le nom et le logo Beneva sont des marques de commerce déposées et utilisées sous licence.

Pour bénéficier de l'expertise d'un conseiller en sécurité financière, partenaire autorisé de Conseils financiers Beneva, cabinet de services financiers, distributeur autorisé de La Capitale assureur de l'administration publique inc., communiquez avec nous au 1 866 665-0500.

AVANTAGES IRIS

LES MEMBRES DE L'AGESSS

Votre organisation est membre du Programme Avantages IRIS, ce qui signifie que vous avez droit à des avantages de soins oculaires exclusifs chez IRIS. Vous enregistrer à ces avantages est facile et complètement gratuit, et vous pourrez profiter de privilèges tels que la facturation directe à votre compagnie d'assurances, du financement sans intérêt, la garantie inconditionnelle IRIS, et plus encore.



VOICI QUELQUES-UNES DE VOS OFFRES EXCLUSIVES

LUNETTES DE PRESCRIPTION ÉCONOMISEZ 150 \$

À l'achat de lunettes comprenant une monture et des lentilles de prescription traitées antireflet (lentilles d'une valeur de 250 \$ ou plus).*

LUNETTES SUR MESURE ÉCONOMISEZ 150 \$

À l'achat d'une monture personnalisée Topology et de lentilles de prescription traitées antireflet (lentilles d'une valeur de 250 \$ ou plus).*

LUNETTES DE SOLEIL DE PRESCRIPTION ÉCONOMISEZ 150 \$

À l'achat de lunettes comprenant une monture et des lentilles solaires de prescription.*

PROFITEZ DE VOS AVANTAGES DÈS AUJOURD'HUI

- 1 — Visitez iris.ca/avantages
- 2 — Choisissez code d'accès ou le nom de votre organisation
- 3 — **CODE D'ACCÈS : AGESSS**

Nous sommes là pour vous aider avec votre inscription ou pour l'accès à vos avantages. Contactez-nous à avantages@iris.ca ou 1.800.363.6378

*Seuls les membres du Programme des Avantages IRIS peuvent utiliser les offres du programme. Les avantages doivent être présentés au moment de l'achat. Une seule offre du Programme des Avantages IRIS peut être appliquée à chaque transaction. Ne peut être jumelé à aucune autre offre IRIS, remise instantanée, carte IRIS, certificat IRIS, offre en magasin ou promotion. Non applicable sur les Lunettes de sécurité, les Lunettes de sécurité pour le sport, les Lunettes TrueBlue, les forfaits COOL pour enfants ou tout autre forfait de Lunettes IRIS. D'autres conditions peuvent s'appliquer, renseignez-vous en boutique.

